

CARTE COMMUNALE DE MONTENACH



Liste des servitudes d'utilité publique

Document annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la
Communauté de communes Bouzonvillois-Trois Frontières du
03/07/2019

Approbation par Arrêté Préfectoral
n°2019-DDT/SABE/DA/PU-12
en date du 29/07/2019



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

MONTENACH

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AC3	Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles.	Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005.	Décret du 08.02.1994 portant création de la Réserve Naturelle nationale de MONTENACH. Lieudit 'Felsberg' section B, parcelles n°490,1074, Lieudit 'Evendorfer Berg', section B, parcelle n° 1111.	D.R.E.A.L. Service Climat Energie Logement Aménagement Greenpark - TECHNOPOLE 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 METZ CEDEX 03
AC3	Servitudes concernant la protection des Réserves Naturelles.	Article 27 de la loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 complétée par l'article 58-1 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983. Décret du 18 mai 2005.	Lieudit 'Klausse Berq', section A, parcelles n°327,413 Lieudit 'Nak', section B, parcelles 786,787, Lieudit 'Kremberg' section B, parcelles 812,857,975	D.R.E.A.L. Service Climat Energie Logement Aménagement Greenpark - TECHNOPOLE 2 rue Augustin Fresnel BP 95038 57071 METZ CEDEX 03
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.	Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.	Arrêté préfectoral du 12/01/2006 portant établissement de périmètres de protection de captage autour des sources n° 1, 2 et 3 de MONTENACH sur le territoire des communes de MONTENACH et KIRSCH LES SIERCK.	Agence régionale de santé Lorraine Délégation territoriale de Moselle 27 Place St Thiébault, 57045 METZ Cedex 1
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de MONTENACH	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ